

**MISSION D'EXPERTISE MÉDICALE 2023**

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA443	1 jour - 7 h	Bases	Présentiel ou à distance	597,00 €

**LIEUX ET DATES :****PARIS**

- Du 17/11/2025 au 17/11/2025

**OBJECTIFS**

- Apprécier les enjeux de la mission d'expertise médicale 2023
- Analyser les données médicales de cette nouvelle expertise

**Information complémentaire :**

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**  
[ici >>](#)

## POINTS FORTS

### Modalités pédagogiques :

**La compréhension de la nouvelle approche médicolégale préconisée par la mission d'expertise permettra aux gestionnaires de mieux transiger les préjudices corporels.**

### Formateur(s) :

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

- A. Reprise des principes fondamentaux des premières expertises
- 1. Expertise de base 1994
- 2. Mise à jour importante 2006 (adaptation nomenclature Dintilhac)
- 3. Autres mises à jour (2009, 2014 et 2018)
- B. Présentation Mission droit commun 2023
- 1. Principaux points de la nouvelle mission
- 2. Préparation de l'expertise et examen
- 3. Analyse et évaluation
- C. Comparaison nouvelle mission avec autres missions
- 1. Autres missions Aredoc (Aggravation, Handicap grave, ...)
- 2. Mission d'expertise proposée par l'Anadoc
- 3. Mission d'expertise retenue par la Chancellerie (procédure contentieux)

### Validation des acquis :

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation**

### Personnalisation parcours :

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Gestionnaires sinistres Corporels (tous niveaux)

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.  
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

**Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

**TARIFS ET FINANCEMENTS**

597,00 €

Exonérés de TVA

**CONTACT**

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 02/02/2026 à 09:56